

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : URBANISME

Sous matière : ACTES  
RELATIFS AU DROIT  
D'OCCUPATION OU  
D'UTILISATION DU  
SOL

**OBJET :**  
**OPERATION «**  
**CŒUR DE**  
**VILLE »**  
**N°2023-17 -**  
**PROJET**  
**AMENAGE-**  
**MENT**  
**« CONTRESTY »**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE  
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 07 NOVEMBRE  
2023

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 07 NOVEMBRE  
2023

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **16 NOV. 2023**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-  
François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMA,  
Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine  
SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES,  
Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey  
GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL,  
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES,  
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,  
Préscillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI,  
Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

**Absents :** Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine LACOMBE,

**Secrétaire :** Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la Commune met en place des actions pour renforcer l'attractivité et le développement du centre ancien, améliorer le cadre de vie et l'offre de service, valoriser le patrimoine architectural en même temps que l'espace public et l'aménagement urbain.

De vastes chantiers sont notamment en cours avec la réhabilitation de la traversée historique de la ville. En outre, dans le cadre d'un partenariat avec l'EPF Occitanie et la Société ALOGEA, un projet de démolition/reconstruction d'un îlot très dégradé « rue de l'Hôpital / rue des Remparts » va prochainement démarrer.

Il convient aujourd'hui, de revoir le projet d'aménagement de l'îlot Contresty approuvé par délibération du Conseil Municipal n°2014-333 du 18 septembre 2014, suite à une réflexion

menée avec l'Architecte des Bâtiments de France ayant abouti et une réduction de l'emprise foncière du futur aménagement.

Il est donc nécessaire d'envisager la conduite d'un nouveau projet de qualité dans la continuité de la revalorisation du cœur de ville, uniquement sur la partie basse de la rue Contresty, composée de 5 immeubles vacants et vétustes, acquis par la Ville (parcelles cadastrées section AH 771, 772, 773, 774 et 775 d'une contenance cadastrale de 669 m<sup>2</sup>).

La partie haute « Contresty / Soumet » sera conservée en habitations avec un accompagnement des particuliers dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour des projets de réhabilitation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier un projet d'aménagement sur ce périmètre réduit matérialisé sur le plan joint, en tenant compte notamment des contraintes d'architecture, d'urbanisme et de financement.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 9 novembre 2023.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la mise en œuvre d'un projet de requalification sur les parcelles cadastrées section AH 771, 772, 773, 774 et 775 en partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France.

**APPROUVE** le principe de cession des parcelles cadastrées section AH n° 934 et 935 appartenant à la Ville, qui ne sont plus intégrées au projet.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

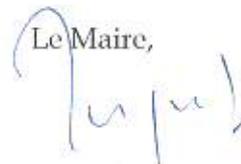
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 novembre 2023

Le Maire,



Patrick MAUGARD



Ampliation faite le	16 NOV. 2023
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	15 NOV. 2023
Par publication le :	16 NOV. 2023
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	



Envoyé en préfecture le	15/11/2023
Reçu en préfecture le	15/11/2023
Publié le	16 NOV. 2023
ID :	011-211100763-20231113-DB2023265-DE

